

SYNTHESE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2017

Etaient présents : Mrs VOISET Jean Maire, MUSSARD Frédéric, Mme GOHIER Cindy, Mme JUVIN Virginie, Mrs BOUYER Stéphane, VIAUD Alain, Mr LEGRAIS Jean-Pierre.

Absents : Mme GAILLARD Jennyfer et GUENARD Jérôme (excusés).

ORDRE DU JOUR

- 1) Recrutement d'un agent d'animation suite à la rupture d'un contrat à l'initiative du salarié (remplacement de Mme Laura THOBY).
- 2) Demande de participation communale pour le raccordement au tout à l'égout.
- 3) Arrêté sur le projet de périmètre du Syndicat de Bassin Oudon Sud.
- 4) Organisation des journées patrimoniales (devis).
- 5) Questions diverses
 - a) Subventionnement du projet de réhabilitation de la salle avec extension.
 - b) Offre d'emploi pour le poste de secrétaire de mairie.
 - c) Courrier de Mr Guéguen.
 - d) Logements vacants.
 - e) Entretien du cimetière.
 - f) Projet d'acquisition de terrain.

1) RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ANIMATION SUITE A LA RUPTURE D'UN CONTRAT A L'INITIATIVE DU SALARIÉ (remplacement de Mme Laura THOBY) : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la rupture de contrat de Mme Laura THOBY embauchée en qualité d'agent d'animation, il y a lieu de pourvoir à son remplacement pour assurer le service d'accueil périscolaire matin et soir les jours d'école ainsi que la surveillance à la restauration scolaire.

Après une pré-sélection des candidats, il présente la candidature de Mme Nathalie DHESSE, domiciliée à la Chapelle Glain, intéressée par ce poste et présentant déjà une bonne expérience professionnelle dans la petite enfance pour avoir travaillé dans plusieurs collectivités locales ainsi que dans des centres aérés.

Il rappelle que cet agent serait embauché sur une durée hebdomadaire de 16 H 99^{ème} et est disponible pour occuper le poste immédiatement.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette embauche.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de pourvoir au poste d'agent d'animation devenu vacant suite à la rupture de contrat de Mme Laura THOBY,

Emet un avis favorable à la candidature présentée par Mr le Maire, à savoir Mme Nathalie DHESSE, demeurant à la Chapelle Glain à raison de 16 h 99^{ème}/Semaine. Cette dernière sera embauchée à compter du 7 septembre 2017.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Mr le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette embauche (contrat de travail etc...).

2) DEMANDE DE PARTICIPATION COMMUNALE POUR RACCORDEMENT AU TOUT A L'EGOUT : PARTICIPATION COMMUNALE SUR BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUX 14 & 16 RUE D'ANCENIS (Mr Voiset n'a pas pris part à la décision) : Monsieur MUSSARD Adjoint rappelle aux élus une délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2011 octroyant une participation communale de 800 € par foyer désireux de se raccorder au tout à l'égout collectif.

Il présente un courrier émanant de Mr & Mme Jean VOISET demeurant 23, rue de la Mairie sollicitant le raccordement au tout à l'égout de leurs immeubles situés aux 14 & 16 rue d'Ancenis.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal décide :

- D'allouer une participation communale de 800 € pour chacun des immeubles (N°s 14 & 16 rue d'Ancenis) à Mr et Mme Jean VOISET demeurant 23, rue de la Mairie à JUIGNE-des-MOUTIERS.

Mr & Mme Jean VOISET percevront cette participation de 800 € sur justificatif de l'accomplissement du raccordement de chaque immeuble au réseau collectif d'assainissement.
La dépense –section de fonctionnement- sera prélevée sur le budget communal.

3) ARRETÉ SUR LE PROJET DE PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT BASSIN DE L'OUDON : Etant donné que la Commune de Juigné-des-Moutiers est membre du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (SBOS) ou du Syndicat de Bassin pour l'aménagement de la rivière de l'Oudon (SBON),

Vu l'arrêté inter-préfectoral de projet de périmètre de fusion du 11 juillet 2017 qui fait suite aux votes favorables à la fusion des 3 assemblées du :

Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (S.B.O.S),

Syndicat de Bassin pour l'Aménagement de la Rivière l'Oudon (S.B.O.N),

Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions (S.Y.M.B.O.L.I.P)

La Commune doit remettre un avis sur cet arrêté et les statuts applicables au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable au périmètre de fusion du S.B.O.S., du S.B.O.N. et du S.Y.M.B.O.L.I.P. défini par arrêté inter-préfectoral du 11 juillet 2017, ainsi que sur les statuts.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

4) ORGANISATION DES JOURNÉES DU PATRIMOINE : Pour les personnes qui le souhaiteront, il y aura la possibilité de faire une partie du parcours en calèche grâce à Mr BRUNET de l'Herberie qui s'engage à fournir cheval et calèche sur les deux jours moyennant le tarif de 100 €/jour. Cette dépense sera évidemment à la charge de la Commune. Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable au devis établi par Mr BRUNET pour la mise à disposition d'une calèche avec chauffeur au prix de 200 € TTC.

5) QUESTIONS DIVERSES :

a) Subventionnement du projet de réhabilitation de la salle communale avec extension : La caisse d'allocations familiales refuse de venir en aide au projet de réhabilitation de la salle communale en accueil périscolaire (courrier du 24/07/2017) aux raisons que la place de l'accueil périscolaire dans le projet global de salle est minime et surtout au faible nombre d'enfants accueillis.

Par ailleurs le Conseil Départemental n'a jamais répondu à la lettre recommandée adressée dans leurs services le 3 mai dernier. Ne serait-il pas judicieux de publier un article dans différents journaux ?

L'ensemble des élus est favorable à une parution dans les journaux d'un article relatant le refus de versement de subventions pour le projet de réhabilitation de la salle communale.

Par ailleurs la parution du marché est faite depuis hier, l'annonce paraîtra jeudi 7 septembre. Les plis devront être remis au plus tard le 12 octobre à 12 H.

b) Offre d'emploi pour le poste de secrétaire de mairie : Mr le Maire informe les élus que la commune va devoir penser au recrutement d'un agent pour assurer les fonctions de secrétaire général. Il rappelle que parmi toutes les missions offertes par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, il est proposé une mission d'accompagnement dans le recrutement des agents destinés aux collectivités territoriales. Après concertation avec la Commune de CARBAY qui va aussi devoir recruter, ladite commune souhaite s'associer à la Commune de Juigné-des-Moutiers pour cette mission de recrutement par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique étant entendu qu'elle s'engage à régler la quote-part lui revenant. Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour une mission d'accompagnement au recrutement d'un agent sur le poste de secrétaire général à la Mairie de Juigné-des-Moutiers et donne pouvoir à Mr le Maire de signer la convention à intervenir entre la Commune qu'il représente et le Centre de Gestion et s'engage à régler le coût de cette mission en totalité près du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. En revanche, un avis de sommes à payer sera établi par la Mairie de Juigné-des-Moutiers à l'encontre de la commune de Carbay pour la part lui revenant (soit 50 %).

c) Courrier de Mr Guéguen : Mr Guéguen fait savoir dans un courrier daté du 17 août dernier les difficultés rencontrées pour accéder à leur habitation : une butte de terre a été aménagée par ses soins pour faire ralentir les tracteurs, quads ou voitures et dévier l'eau qui ruisselle par temps d'orage. D'autres riverains insatisfaits de ces aménagements ont demandé à Mr le Maire que ceux-ci soient supprimés ; ce qui fut fait. Désormais Mr Guéguen réclame des ralentisseurs !... des déviations. Par ailleurs, il a été accordé à Mr COSNARD de faire un accès à ses terres sans drainage. Après discussion, le Conseil charge Mr le Maire de rencontrer Mr GUEGUEN afin d'évoquer ensemble le sujet.

d) Logements vacants : Un nombre de logements est vacant dans les rues ou les villages. Mr le Maire interroge les élus sur le devenir de ces logements ? Un courrier pourrait être adressé aux propriétaires de logements vides afin de connaître leurs intentions et peut-être les encourager à réhabiliter lesdits immeubles avec le soutien de l'ANAH (qui assure aussi la gestion locative) ou la Maison de l'Habitat.

e) Entretien du cimetière : Que faire dans le cimetière où l'herbe pousse toujours ?... Mr le Maire suggère d'acquérir un brûleur afin de détruire les mauvaises herbes dans le cimetière ; ces tâches seraient confiées à l'agent technique.

f) Projet d'acquisition de terrain : Mme COTTINEAU Yvonne a fait part de son souhait de vendre le terrain lui appartenant situé route de la Chapelle Glain d'une superficie de 670 m² jouxtant le terrain communal acquis aux consorts Tessier. Le Conseil Municipal charge Mr le Maire de faire une proposition tarifaire.

g) Demande de modification de la voirie dans le lotissement : Mr Thoby est venu apporter un plan modifiant l'actuelle voirie du lotissement ; les lots de la SCI la Forêt où habitent Mr Foucher et Mme Marambaud seraient quelque peu modifiés entraînant la mise en place de plusieurs bornes et une reprise de chaussée importante ainsi que des clôtures à réaliser et tout ceci à la charge de la Commune. Les colotis ne veulent en aucun cas l'aménagement d'une voirie dans le fond du terrain de Mr FOUCHER. Il faut tout d'abord connaître la position des membres de la SCI avant d'envisager un quelconque projet. Le sujet sera revu lors de la prochaine réunion.

h) Le Conseil avait sollicité un rendez-vous pour des conseils sur le fleurissement. Cette rencontre est fixée au jeudi 14 septembre en mairie à 15 H avec le CAUE.

i) Bulletin Municipal : Il serait souhaitable que la commission informations travaille dès maintenant au projet de bulletin 2018.

j) Réunion sur le projet de communes nouvelles : Les élus suggèrent de proposer deux dates aux maires du canton : le mercredi 20 ou 27 septembre à 18 h 30 à la salle communale de Juigné-des-Moutiers.

Projet de Mutuelle à l'échelle de la Communauté de Communes de Châteaubriant/Derval : Mme GOHIER rend compte aux élus de la dernière réunion. Chaque commune doit se positionner sur la poursuite de ce projet. Après discussion, le Conseil Municipal est favorable à la continuité du projet mutuelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

Fait à JUIGNE-des-MOUTIERS, le 12/09/2017

Le Maire : Jean VOISET

